

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah, Celui Qui accorde Sa miséricorde
à toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à notre maître Mouhammad le
Messager de Allah, ainsi que la préservation de sa communauté de ce que le
Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°867

Discours du vendredi 06 mai 2016 correspondant au 29 *rajab* 1437 de l'Hégire

L'éducation musulmane, le rôle de la famille et de l'enseignant

La louange est à Allah, nous Le remercions, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le louons, nous demandons que Allah nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres, celui que Allah guide nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'il est le dieu unique et n'a pas d'associé, qu'Il n'a pas de semblable, ni d'opposant, ni d'équivalent. Il est Allah Celui Qui est unique, qui n'est pas un corps et n'a besoin de rien, Celui Qui n'engendre pas et Qui n'est pas engendré, Celui Qui n'a nul équivalent.

Je témoigne que notre maître, notre bien-aimé, notre guide, la cause de notre joie, Mouhammad, est l'esclave de Allah et Son Messager, celui qu'Il a élu et qu'Il agrée le plus, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, qu'il a bien transmis le message, s'est acquitté de ce qui lui a été confié et qu'il a porté le message à la communauté, que Dieu le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué un de Ses prophètes. Ô Allah honore et élève davantage en degré et accorde Tes bénédictions à notre maître Mouhammad ainsi qu'à tous ses frères prophètes.

Esclaves de Allah, je vous recommande, ainsi qu'à moi-même, de faire preuve de piété à l'égard de Allah, Al-[^]Aliyy Al-[^]Adhim, craignez-Le et faites preuve de piété à Son égard. Allah ta[^]ala dit dans Son Livre Honoré :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا قُوا أَنفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا النَّاسُ وَالْحِجَارَةُ ﴾

[sourat At-Tahrim / 6] (ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou gou 'anfouçakoum wa'ahlïkoum nara waqoudouha n-naçou wal-hïjarah) ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, préservez-vous ainsi que vos familles d'un feu dont le combustible est fait d'hommes et de pierres.** »

Notre maître ^Aliyy, que Allah l'agrée, a dit dans l'exégèse de ce verset : « *Apprenez et enseignez à vos familles le bien* » [rapporté par Al-Hakim dans Al-Moustadrak, ainsi que Al-Bayhaqiyy dans Chou^abou l-Iman] c'est-à-dire la science de la religion.

Ainsi c'est un devoir pour nous, chers frères de foi, d'apprendre les jugements de notre religion et d'enseigner à nos enfants les sujets de la religion dont ils ont besoin. C'est grâce à la religion que quelqu'un se préserve lui, et ses enfants du châtimeⁿt de Dieu au Jour du jugement.

Notre Messager honorable salla l-Lahou ^alayhi wasallam nous a indiqué l'importance du rôle qu'il convient que la famille assume, et que l'enseignant et l'éducateur assument envers les enfants. Il nous a indiqué la grande responsabilité qui incombe à la famille et à tous ceux qui veillent sur des enfants, sur une famille ou sur un groupe de gens.

Le Prophète ^alayhi s-salatou was-salam a dit :

((كَلُّكُمْ رَاعٍ وَكَلُّكُمْ مَسْئُولٌ عَنْ رَعِيَّتِهِ))

[rapporté par Al-Boukhariyy dans son Sahih] (koulloukoum ra^in wakoulloukoum mas'ouloun ^an ra^iyyatih) ce qui signifie : « **Chacun d'entre vous assume une responsabilité et chacun d'entre vous aura des comptes à rendre sur ses responsabilités.** »

Chers frères de foi, l'éducation des enfants et les faire grandir sur l'Islam correctement fait partie des sujets les plus éminents sur lesquels notre religion de droiture a insisté et insisté. Tout cela afin que nos enfants soient des individus vertueux qui agissent correctement, qui réussissent et évoluent dans une société saine, régie par la justice, la croissance, le développement et le succès.

Tout cela ne peut avoir lieu sans l'enseignement des préceptes de l'Islam, croyances et Lois, comportements et conduites.

L'enfant est donc tel un bien confié à ses parents. Un homme, s'il veut éduquer son enfant, l'éduquera conformément aux excellents comportements. Il l'habitue^ra à dire la vérité et il lui interd^rira de mentir. Il l'habitue^ra à préserver sa langue et lui interd^rira de salir sa langue par la médisance, le colportage des paroles pour semer la discorde, les insultes, les malédictions et de porter atteinte à l'honneur des musulmans.

L'enfant est influencé par ses parents ; s'il voit en eux du bien, il marchera sur cette voie et l'aimera. Mais s'il voit en eux du mal, très souvent, il grandira sur cette voie, au point qu'il aura des difficultés à s'en débarrasser quand il sera plus âgé.

Pour cela, il convient d'habituer l'enfant aux bons comportements, aux meilleurs des habitudes, dans ses paroles et ses actes.

Et la première des choses qui est présentée à l'enfant c'est l'enseignement de la croyance musulmane et ce qui s'y rapporte, comme la connaissance de Dieu et de Son Messager. Il a ainsi été rapporté de *Abou Dharr*, que *Allah* l'a agréé, qu'il a dit : « *Nous étions au côté du Prophète salla l-Lahou ^alayhi wasallam alors que nous étions de jeunes enfants proches de la puberté, nous avons appris les règles de la foi avant d'apprendre le Qour'an, puis nous avons appris le Qour'an grâce auquel nous avons augmenté en foi.* » [rapporté par *Ibnou Majah* dans ses *Sounan*.]

Et le *hafidh ^Abdou r-Rahman Ibnou l-Jawziyy*, a dit : « *La première des choses qu'il convient de présenter, c'est une introduction concernant la croyance, qui englobe la preuve de la connaissance de Dieu soubhanah, et dans laquelle on rappelle ce qu'il est indispensable de savoir. Ensuite, on lui enseigne les devoirs, puis la mémorisation du Qour'an, puis on lui fait entendre le hadith¹.* »

C'est pour cela que ce qui est prioritaire dans l'éducation musulmane, c'est d'insister sur l'enseignement de la croyance. Les mosquées étaient les premières des écoles pour enseigner la croyance, le Qour'an et le hadith, pour enseigner ce qui est licite et ce qui est interdit, pour enseigner les règles de comportement, les bons caractères. De même que les, *kouttab*, les *zawiyyah* et ce qui est semblable comme les écoles, *madrasah*, qui insistaient dans leur enseignement et leur organisation sur la croyance musulmane, munissant ceux qui apprenaient d'une science les protégeant contre n'importe quel égarement ou autre déviation.

Parmi les plus importants des sujets que nous a indiqué le Prophète de la bonne guidée, *Mouhammad salla l-Lahou ^alayhi wasallam*, il y a le fait d'ordonner à nos enfants d'accomplir la prière et de leur en enseigner les Lois une fois qu'ils ont atteint sept années lunaires.

Allah ta^ala dit :

﴿ وَأْمُرْ أَهْلَكَ بِالصَّلَاةِ وَاصْطَبِرْ عَلَيْهَا ﴾

[*sourat Taha/132*] (*wa'mour 'ahalaka bis-salati wastabir ^alayha*) ce qui signifie : « **Donne l'ordre à ta famille d'accomplir la prière et persévère à l'accomplir.** »

Et le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

((مُرُوا أَوْلَادَكُمْ بِالصَّلَاةِ وَهُمْ أَبْنَاءُ سَبْعِ سِنِينَ))

[rapporté par *Abou Dawoud* dans ses *Sounan*] (*mourou 'awladakoum bis-salati wahoum 'abna'ou sab^i sinin*) ce qui signifie : « **Ordonnez à vos enfants d'accomplir la prière alors qu'ils ont sept ans lunaires.** »

Il est indispensable d'habituer les enfants à accomplir cette adoration éminente, qui est la meilleure des œuvres après la croyance en Dieu et en Son Messager *salla l-Lahou ^alayhi wasallam*, et ceci depuis leur plus jeune âge, dès lors qu'ils ont atteint le discernement.

¹ *Ibnou l-Jawziyy* a dit cela dans son livre *Al-Hath-thou ^ala Hifdhi l-^Ilm*.

Si le tuteur n'arrive pas à assumer cette tâche d'enseignement, il mandate un enseignant qui craint Dieu, qui craint pour sa religion et qui se chargera de lui enseigner les Lois de la religion et de l'éduquer.

En ce qui concerne les sciences abstraites comme les mathématiques ou les sciences pratiques comme la médecine ou l'ingénierie, les sciences techniques comme la menuiserie ou la ferronnerie, l'Islam a ordonné, mais d'une obligation communautaire, d'apprendre ces sciences. Mais du fait que la science de la religion, surtout la science de la croyance, est la meilleure et la plus prioritaire des sciences à obtenir, et du fait que c'est la science qui sauve du châtimeⁿt de *Allah* dans l'au-delà, l'éducation musulmane insiste beaucoup plus sur cette science et sur le fait de l'appliquer.

Les savants ont classé l'obtention des sciences en devoir personnel et en devoir communautaire.

L'obligation personnelle c'est ce qu'il est un devoir personnel pour tout individu responsable de connaître, comme la science de ce que l'on doit connaître dans l'immédiat, c'est-à-dire la part indispensable de la science de la religion, c'est-à-dire des sujets de la croyance comme l'exemption de *Allah* de l'endroit, des semblables, l'exemption des prophètes de ce qui n'est pas digne d'eux et les Lois, comme la prière, le jeûne et les transactions.

Quant à l'obligation communautaire, si elle est accomplie par certains musulmans, les autres en sont déchargés. Ce n'est donc pas une obligation, pour chaque individu personnellement d'être ingénieur ou d'être médecin, mais c'est une obligation communautaire.

Sans oublier que les plus réputés des médecins, des ingénieurs, des mathématiciens et autres grands spécialistes apparus dans la communauté musulmane, beaucoup d'entre eux étaient des savants dans la religion également. Ce qui indique que celui qui apprend la science de l'Islam et en approfondit sa compréhension, sa raison ne faiblit pas et son intellect ne se fige pas, comme le prétendent les gens hostiles à la religion.

Mon frère musulman, que tu sois père chez toi ou enseignant dans ton école, veille à suivre la voie de droiture, la voie saine dans l'éducation des enfants et des élèves, et évite-leur la déviation du droit chemin et de la vérité. Sois attaché à la religion pour qu'à leur tour ils grandissent sur l'attachement à la religion et sur l'attachement à ses principes.

Après avoir dit mes propos, je demande à ce que *Allah* me pardonne, ainsi qu'à vous.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 09 80 67 37 94 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	4, rue des Fossés 77000 Melun	01 60 65 46 06
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93